

## La collection prélinnéennes

Cette désignation devenue traditionnelle à Genève, s'applique à une collection d'environ 30.000 spécimens fort anciens et comprenant des récoltes des XVIIème et XVIIIème siècles faites dans les Indes, à Ceylan, au Cap de Bonne Espérance et dans les Antilles, entre autres. Ces plantes ont été récoltées ou annotées par Johannes Burman, son fils Nicolaus Laurens Burman, Allioni, Thunberg, Houttuyn et Van Royen, notamment. La désignation de cette collection, dite "*Collection Burman*", selon une orthographe erronée, est une tradition qui remonte à A. Lasègue, le conservateur des collections Delessert, qui le premier a tenté de décrire cet ensemble complexe d'échantillons végétaux. Les spécimens de la "*Collection Burman*", annotés en nomenclature prélinnéenne, échappent au classement de l'Herbier général pour cette raison, ce qui justifie leur disposition en une collection fermée rangée à part.

En fait, cette série d'herbiers aurait été acquise à Amsterdam par Benjamin Delessert, vers 1801. Parmi les plantes achetées figurent bien les collections de Johannes Burman, père (1706-1779), augmentées de celles de Nicolaus Laurens Burman, fils (1733-1793). Mais, d'autre part, des collections attribuables à Maarten Houttuyn (1720-1798) forment un second ensemble parfaitement distinct du premier. L'histoire des acquisitions de Houttuyn n'est pas connue. Les herbiers Houttuyn furent mis en vente en Mars 1789 et comprenaient: un Herbier de Java essentiellement récolté par Thunberg qui contient aussi des plantes récoltées par Richter et par Jacobus Cornelis Mattheus Radermacher, un Herbier du Japon entièrement récolté par Thunberg, un Herbier de Ceylan en deux parties, l'une récoltée par Thunberg, l'autre par un collecteur anonyme et finalement un Herbier du Cap de Bonne Espérance dont le collecteur pourrait avoir été Jan Andries Auge.

La totalité des plantes "*Burman*", à Genève, qu'elles soient venues par la collection Delessert ou par la collection DC qui en avait reçu bon nombre de doubles, est aujourd'hui progressivement rangée à part dans la "*Collection prélinnéenne*". Cette collection n'est pas prêtée. Seules restent dans la collection du "*Prodromus*" (G-DC), les plantes "*de Burman*", au sens où A. P. De Candolle l'entendait, qui sont citées dans cet ouvrage.